

Livret d'accueil



Bienvenue DP Formation

Votre Avenir se forme ici.

ooo

Merci de nous avoir choisi



Nous sommes ravis
de vous accueillir
dans notre centre de
formation

Maitrise des outils informatiques

Maîtrisez les bases et les fonctions avancées du numérique pour une meilleure productivité

Utilisation des logiciels et systèmes

Optimisez votre travail grâce à une utilisation efficace des outils numériques.

Sécurité informatique

Protégez vos données et infrastructures face aux cybermenaces.

Intelligence artificielle

Exploitez la puissance de l'IA pour automatiser et innover dans votre activité.



Nos valeurs



Respect

Nous garantissons un environnement bienveillant et professionnel dans toutes nos interactions.



Efficacité

Nous optimisons chaque formation pour garantir un apprentissage rapide, concret et directement applicable.



Ecoute

Nous sommes attentifs à vos besoins pour vous proposer des solutions adaptées et personnalisées.



Qui sommes nous ?



Vision

Être le partenaire de référence pour les entreprises en matière de formation en offrant des solutions pédagogiques adaptées aux besoins évolutifs du marché.



Mission

Accompagner les entreprises dans le développement des compétences de leurs collaborateurs afin de renforcer leur performance et leur compétitivité

Votre formation



Déroulement & Organisation

Horaires

- **En présentiel**
En matinée, après midi ou journée complète – Horaire sur votre convocation
- **En distanciel**
Selon un planning défini avec le formateur



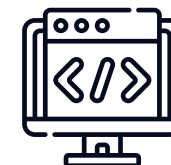
Modalités pédagogiques

- Supports de cours numériques et/ou papier
- Accès à une plateforme de formation en ligne
- Cas pratiques et mises en situation
- Évaluations intermédiaires et finales



Matériel et logiciels requis

- Un ordinateur portable est recommandé
- Un navigateur internet
- Logiciels spécifiques selon la formation



Avant la formation

Pour garantir
l'excellence de votre
parcours

Nous adoptons une
approche rigoureuse
d'évaluation

01

Définition des
objectifs

Nous déterminons **ensemble**
les **compétences** et
connaissances que vous
allez **développer**

02

Collecte des
données

A travers **questionnaires** ou
entretiens, nous **évaluons**
votre **niveau** actuel pour
personnaliser votre
expérience **d'apprentissages**.

03

Planification

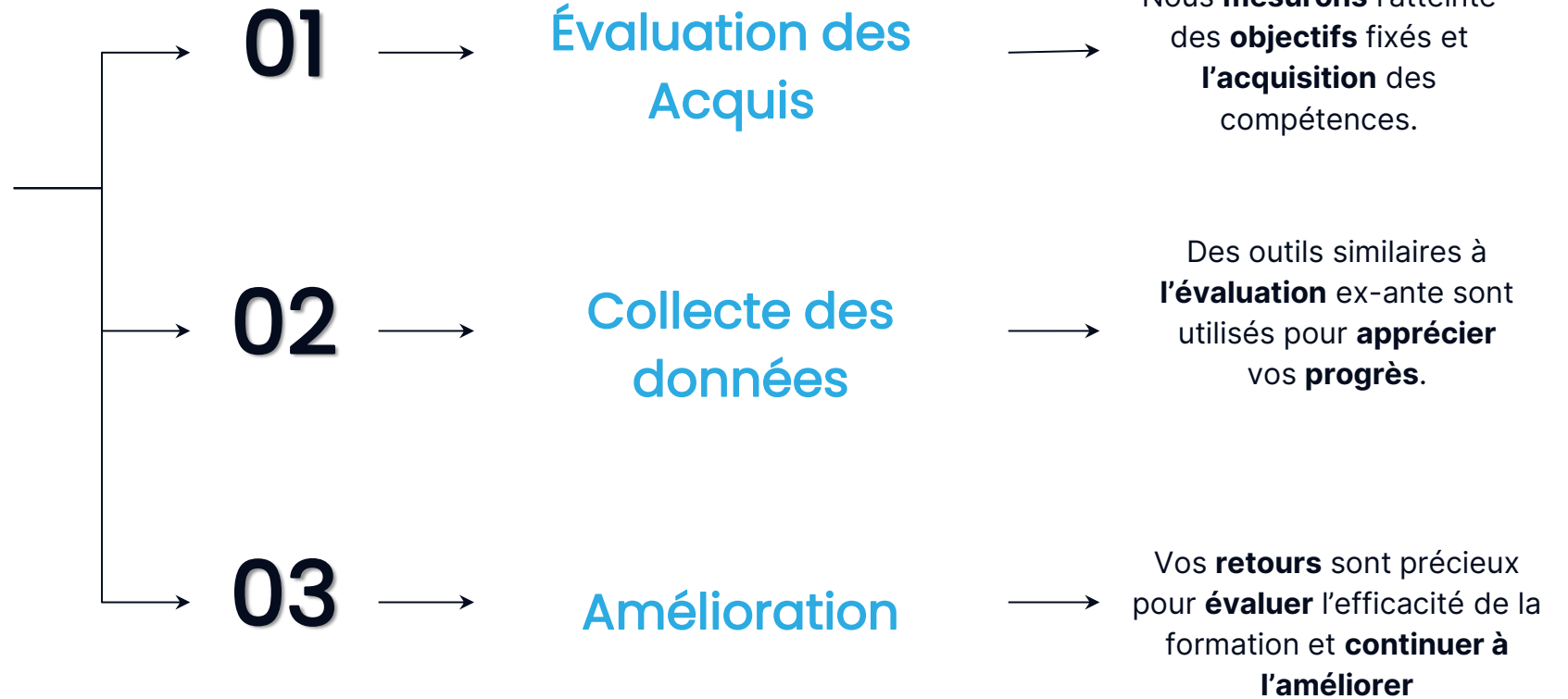
Les activités **d'évaluation**
sont **planifiées** en amont pour
préparer au mieux votre
formation.



Après la formation

Pour garantir
l'excellence de votre
parcours

Nous adoptons une
approche rigoureuse
d'évaluation



Règles de bonne conduite



Respect

des **horaires** et des
autres **participants**



Participation

active aux **échanges**
et **exercices**



Respect

du **matériel** et **locaux**
mis à disposition

01



02



03





Règlement interieur



Article 1

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les apprenants, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline

Il est formellement interdit aux apprenants :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de formation
- De se présenter aux formations en état d'ébriété
- De diffuser, modifier, commercialiser les supports de formation
- D'interrompre la formation sans motif

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'un Rég signalement à l'employeur de l'apprenant pour sanction et suites à donner.

Article 4 : Représentation des apprenants

Lorsqu'une formation a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux

tours.

Tous les apprenants sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle. L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un procès-verbal de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12. Les représentants des apprenants font toute suggestion pour améliorer le déroulement de la formation et les conditions de vie des apprenants dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces

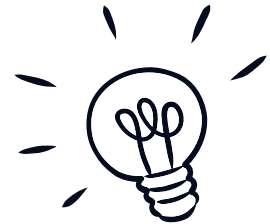
matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 5 : Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires. Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise.

Article 6 :

Un exemplaire du présent règlement est tenu à disposition de chaque stagiaire (avant toute inscription définitive) ou remis au stagiaire (avant toute inscription définitive) dans le cadre d'un contrat de formation professionnelle.



Organigramme



Merci !

Informations pratiques

Responsable pédagogique :

Lionel Lhopital
contact@dphformation.fr
06 59 02345 1

Responsable handicap :

Monika Gosgnach
handicap@dphformation.fr

Retrouvez ces informations sur dphformation.fr



Toute réclamation peut être adressée via notre formulaire en ligne ou par mail à reclamation@dphformation.fr.
Une réponse vous sera apportée sous 2 jours ouvrés.